Rentrée 2013 : Peut (beaucoup) mieux faire - billets de mauvaise humeur -

Voir p.4 et 5

Denière minute

Réunion Mutaion Intra Mercredi 20 Mars Dans nos locaux à Champhol À Partir de 14h30

Dispensé de timbrage Chartres CTC

Second Degré-2

Directeur de la Publication : Olivier Mimeau C.P.P.A.P.: 1212 S 07639 Imprimé au S.N.E.S.-28 * 3, rue Louis-Blériot * 28300 CHAMPHOL

Tél.: 02.37.21.16.91 Fax: 02.37.21.39.89 Courriel: snes28@orleans.snes.edu

Nº 90 0,70 € Février 2013 Dépôt légal : 1er trimestre 2013



ous avez di « refondation »

A l'heure où le projet de loi de « refondation » de l'Ecole va être défendu devant le Parlement, force est de constater que de « refondation » il n'y a point. Bien sûr, on ne manquera pas de saluer les créations de postes, le retour d'une formation initiale et les hommages appuyés à la profession, qui tranchent avec le mépris affiché de la précédente majorité pour le monde de l'éducation.

Pourtant, les remèdes préconisés par le docteur Peillon ne sont pas vraiment ceux dont nous avons besoin, car aucune grande mesure n'est décelable dans cette loi dite de « refondation » de l'Ecole. Outre que les personnels ont été peu associés au débat, cette loi promet beaucoup mais réalise peu. Le discours ne saurait suffire : on ne peut pas à la fois condamner la réforme du lycée et la conserver. Pourquoi ne

SOMMAIRE Déclaration SNES-FSU et SNEP-FSU au CTSD du 4 Février 2013..... Compte-rendu du CTSD CoPsys pas de changements la casse continue!..... Billets de mauvaise humeur : Peut (beaucoup) mieux faire Les salaires dans le Second degré.....

pas revoir l'AP, rejetée massivement par les collègues de lycée ? De même, le socle commun et le LPC, bien que dénoncés, sont maintenus. Le dispositif ECLAIR pourtant largement décrié est toujours en vigueur et l'éducation prioritaire est absente du projet, un comble, de la part d'un ministre qui prétend « refonder » l'Ecole!

Dans le département, 22,3 ETP seront créés à la rentrée prochaine dans les collèges pour 240 élèves de plus, dans les lycées : 21,7 ETP de plus pour une hausse de 195 élèves. Mais ces créations de postes ne font qu'accompagner la hausse démographique et se révèlent insuffisants pour réduire les effectifs trop souvent pléthoriques dans les classes. Sur l'annonce des 60 000 postes créés, 7 000 seulement concerneront les collèges et lycées. Il faut pourtant des créations massives de postes pour alléger les classes et pour diminuer au maximum les compléments de service qui se sont multipliés ces dernières années. La question du remplacement doit également être améliorée, afin que les élèves aient un-e adulte qualifié-e face à eux à chaque absence prolongée d'un-e collègue. Il faut en finir avec l'appel aux personnels précaires.

Il résulte donc de tout cela une grande déception : à quoi sert une nouvelle loi si elle n'est pas porteuse de changements radicaux? Certaines mesures ne laissent pas d'inquiéter, comme la volonté de confier aux régions les services d'orientation, au profit d'une vision économique et au détriment de la construction d'un projet personnel de l'élève (Voir p 3).

Le nouveau pouvoir doit donc se montrer véritablement à l'écoute de la profession, et s'engager enfin dans un programme de mesures en rupture réelle avec les années précédentes. C'est sur cela, et non sur des discours, qu'il sera jugé. Franck Mousset

Page 1

PREPARATION DE LA RENTREE 2013



Déclaration SNES-FSU et SNEP-FSU



au CTSD du lundi 4 février 2013

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Dans le département, 22,3 ETP seront créés à la rentrée prochaine dans les collèges pour 209 élèves de plus (242 de prévision à prévision). La tendance à la destruction de postes en marche depuis plusieurs années est donc enrayée, et on ne peut que saluer ce choix après plusieurs années de dotations en négatif. La FSU déplore cependant que les dotations positives pour l'Education Nationale se fassent au détriment des autres ministères jugés « non prioritaires », alors qu'eux aussi ont durement subi des suppressions de postes les années passées.

Dans le second degré, la hausse des moyens ne fait qu'accompagner la hausse démographique sans réparer les effets désastreux des vagues successives de suppressions de postes que nous avons subies ces dernières années. Elle ne permettra pas d'améliorer sensiblement les conditions d'enseignement dans les collèges, pas plus que de transformer ou de « refonder » l'Ecole.

Ainsi, dans beaucoup de collèges département, les effectifs restent importants dans les classes. Parmi les 29 collèges « ordinaires », 26 ont au moins un niveau pour lequel l'effectif moyen atteint ou dépasse 26 élèves par classe. Quant aux collèges « difficiles », la moitié d'entre eux voient un de leur niveau d'enseignement dépasser les 24 élèves par classe; et les deux collèges CLAIR ont chacun un niveau où la moyenne est de 22 élèves par classe. Au SNES et au SNEP, nous revendiquons des classes à 25 élèves maximum, et à 20 dans les collèges relevant de l'Education prioritaire, dont il n'est d'ailleurs pas fait mention dans la loi sur la « refondation de l'Ecole ». Ces effectifs chargés ne sont même pas le prix à paver pour maintenir projets pédagogiques, dispositifs de soutien, enseignements en groupes allégés, etc. Trop souvent, les établissements cumulent effectifs chargés sur un ou plusieurs niveaux ET disparition de dispositifs d'allègement. Nous refusons que nos élèves soient privé-e-s d'heures de soutien, d'aide, de remédiation, etc. Alors même que la plupart des heures de cours ont désormais lieu en classe entière puisque les groupes ont presque complètement disparu, ces classes chargées pèsent lourd pour les élèves qui peinent à prendre la parole dans les cours de Langues Vivantes ou à manipuler en Sciences, pour ne citer que ces disciplines.

De plus, nous constatons que, malgré une légère baisse, le ratio HSA/HP reste très élevé, à 8,8%. D'une part, le SNES et le SNEP-FSU dénoncent cette proportion trop importante, au détriment de possibles créations de postes, de la qualité et de la charge de notre travail, et de notre disponibilité auprès de nos élèves. D'autre part, ce tient pas compte des supplémentaires qui viendront s'ajouter à partir de septembre pour des collègues souhaitant mettre en place ou maintenir des projets pédagogiques qui leur tiennent à cœur. Enfin, le recours massif aux HSA ne doit pas être le moyen de régler les problèmes de rémunération des collègues. Quant aux compléments de service, nous craignons que la situation ne s'arrange guère et que le morcellement des équipes se poursuive.

Le discours a certes évolué mais les propos rassurants ne suffisent pas. Trop peu de changements marquent l'exercice de notre métier, tant dans ses conditions au quotidien que dans sa « philosophie ».

La loi sur la « refondation de l'Ecole » ne remet aucunement en cause les réformes et dispositifs mis en place dans le second degré depuis quelques années et que les syndicats de la FSU ont toujours dénoncés et combattus, comme le LPC pour ne citer qu'un seul exemple.

Les emplois d'avenir professeur ne sauraient remplacer durablement de véritables prérecrutements offrant aux étudiants la possibilité de se consacrer pleinement à leurs études.

La question de l'entrée dans le métier avec une décharge suffisante et une formation digne de ce nom reste posée.

Enfin, nous ne pouvons qu'exprimer notre inquiétude face aux perspectives d'orientation pour nos élèves. En effet, de nouvelles menaces s'abattent sur le devenir de la carte des formations et sur le sort des COPsy. Le SNEP et le SNES-FSU refusent le transfert des CIO aux régions, qui fait craindre des inégalités d'accès à l'information et au conseil selon le lieu et les régions puisque le principe d'égalité au niveau national n'existerait plus, chaque région risquant de privilégier ses besoins à court terme en matière d'emploi et à la demande des entreprises.

Compte-rendu du CTSD

L'ordre du jour de ce CTSD portait sur la préparation de la rentrée dans les 1^{er} et 2nd degrés. Après une longue partie consacrée aux moyens dans le 1er degré (ouvertures et fermetures de classes, maîtres surnuméraires...), la préparation de la rentrée dans les collèges (répartition des DGH) était à l'ordre du jour. Pour commencer, l'Inspecteur d'académie précise qu'une fois la hausse des effectifs absorbée, il ne reste en moyenne que 4h par collège! Il admet que les 22 ETP ne suffisent pas pour revenir aux moyens de 2002 et que cette première année en positif peut être celle « de toutes les frustrations » et qu'il faudra bien les 5 ans de la loi de programmation pour voir une progression des moyens. Il rappelle que l'assouplissement de la carte scolaire, qui concernait surtout les collèges de centre-ville, est terminé.

Comme les années précédentes, les services de l'IA ont travaillé sur une répartition à la structure (28h pour une 6e, 26h pour une 5e, 29h pour une 4e et 28h30 pour une 3e; s'y ajoutent les 10h annuelles de vie de classe et les heures statutaires - UNSS, heures de décharge... -). Encore plus que les années précédentes, l'IA a souhaité répartir les moyens en fonction de la difficulté des collèges, prenant en compte trois critères sociaux : le pourcentage de catégories socio-professionnelles défavorisées, le taux de boursiers et le nombre d'élèves de nationalité étrangère. Les collèges d'Eure-et-Loir sont ainsi classés selon trois catégories - « ordinaires » (29 collèges), « difficiles » (8 collèges), « très difficiles » (2 collèges) - et, plus le collège est en difficulté, plus il bénéficie de moyens importants.

Nous avons exprimé nos inquiétudes sur trois points principaux. Tout d'abord, du point de vue des Langues Vivantes. Les collèges qui offrent la possibilité de la classe bilangue et un réel choix de LV2 sont confrontés à de fortes difficultés car ces projets ne donnent pas lieu à des moyens supplémentaires, ce qui condamne tout autre projet pédagogique et oblige bien souvent à renoncer à un tel choix. De plus, les heures données en « marge d'autonomie » ne peuvent être utilisées comme telles et ne permettent pas d'assurer des enseignements en groupes allégés, de l'aide aux élèves en difficulté... Ensuite, les HSA restent bien trop nombreuses avec un taux de 8,8% (en moyenne, 1,66 HSA/prof) et ne permettront pas de travailler dans de meilleures conditions que ces dernières années. Enfin, nous avons relayé la grande inquiétude de certains collègues victimes d'une suppression de poste, en nous interrogeant notamment sur la situation faite à des « petites » disciplines comme par exemple la Technologie.

L'IA conclut en annonçant qu'il espère pouvoir, dans les années à venir, utiliser des moyens supplémentaires pour réduire le nombre de postes partagés et créer des postes. Pour cette prochaine rentrée, les 22 ETP créés sont exclusivement absorbés par la hausse du nombre d'élèves et la réserve pour d'éventuels ajustements d'ici juillet ou septembre est inférieure à 1% de l'ensemble des moyens. Il invite enfin les représentant-e-s des personnels à voter : 4 abstentions (UNSA et SGEN-CFDT) et 6 contre (FSU).

Olivier Mimeau, Frédérique Marchand-Selvais

COPsy et CIO: pas de changement, la casse continue!

Malgré le changement de majorité, il y a eu de nombreuses fermetures de CIO dans différents départements en France au cours du dernier trimestre de 2012.

Extraits d'un tract COPsy-SNES à destination des enseignant-e-s de l'académie d'Orléans-Tours :

NON AU TRANSFERT DES CIO ET DES COP A LA REGION La dernière mais non l'ultime étape, d'un processus engagé depuis longtemps et qui vous promet un bel avenir!

12.09.2012 : déclaration commune Etat-Région, les régions veulent gérer la chaîne « formation-orientation-insertion » et donc le pilotage de la carte des formations et de l'orientation.

16.10.2012 : Vincent Peillon annonce le transfert des locaux et du fonctionnement des CIO aux Régions.

Est-ce que nous souhaitons pour les élèves ?

Un projet humaniste détrôné par l'utilitarisme économique?

L'attaque sur le statut des COPSY est une amorce de l'attaque prévue sur celui des enseignants.

Si les COPSY disparaissent et même s'ils sont maintenus dans les établissements, ils ne seront plus à vos côtés face aux élèves sur les questions d'orientation mais probablement conseillers techniques des chefs d'établissement pour organiser votre travail en matière d'orientation et prendre en charge les élèves en grande difficulté.

C'est un changement en profondeur de nos métiers respectifs avec à l'horizon la régionalisation du travail prescrit des enseignants.

Billets de mauvaise humeur : Peut (beaucoup) mieux faire

... au collège de Courville

Au collège Louis Pergaud, comme ailleurs, l'alternance du printemps 2012 et les annonces maintes fois relayées de créations de postes ont pu susciter des espoirs.

L'établissement, grâce à sa taille et à une progression régulière de ses effectifs, avait été relativement épargné par le laminoir de la dotation 2012 en comparaison d'autres collèges du département (maintien de groupes en sciences et technologie en 5ème et en maths informatique en 4ème, maintien des options DP3 et même latin, au prix de quelques diminutions horaires - deux heures seulement en 4ème et 3ème) mais avec un nombre de HSA qui pesait déjà lourdement sur les équipes. La dernière suppression de poste, en lettres, remontait à la rentrée 2011.

Les prévisions de janvier 2013 confirment l'augmentation des effectifs et la nécessité d'ouvrir une 25ème division, en 5ème. LE DASEN entérine cette structure et propose une DGH en hausse. Toutefois il n'attribue à l'établissement que 22 heures de plus qu'en janvier 2012, soit à peine de quoi couvrir les enseignements obligatoires de cette nouvelle division (23h + 3h pour une classe de 5ème). La comparaison avec la réalité de fonctionnement de la rentrée 2012 a de quoi décevoir encore davantage : seulement 8 heures de plus pour une division supplémentaire. Le temps des choix et des coupes, que l'on croyait révolu, est donc encore d'actualité.

La moyenne des effectifs par division, en légère baisse, à 24,6 l'établissement, pourrait nous satisfaire mais elle dissimule mal des classes de 3ème à 27 élèves qui ne manquent pas susciter des inquiétudes chez les collègues. L'argument facile, dans ce cas-là, consiste à prétendre qu'ainsi, les élèves de troisième seront mieux préparés à leur passage seconde dans des classes à 34 élèves. Pourquoi faudrait-il donc toujours imiter ce qu'il y a de pire ailleurs? Pourquoi augmenter les effectifs de troisième au lieu de baisser ceux de seconde?

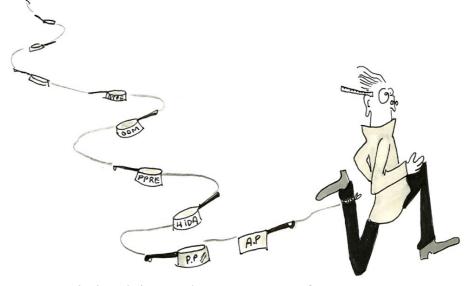
Enfin, de réelles attentes en

matière de création de postes existaient, notamment en lettres et en EPS, compte tenu de l'augmentation des effectifs et de l'ouverture de deux divisions entre la rentrée 2011 et celle de 2013. Là encore, la dotation 2013, avec son taux de 8,8% de HSA, déçoit. Le TRMD fait apparaître un écart de 23,5 heures entre les apports et les besoins en lettres, 20,5 heures en EPS, 18 heures en anglais, mais aucune création à l'horizon. L'existence de temps partiels dans ces équipes et, surtout, un nombre insuffisant d'heures postes ont eu raison des possibilités de création. Le nombre de HSA à absorber par certaines équipes est très lourd : 9 HSA pour trois collègues et un CSR en anglais, 11,5 pour cinq collègues et un CSR en lettres, 8,5 HSA pour trois collègues en maths. Ce que craignent les collègues, c'est de assumer la charge d'une division devoir supplémentaire par rapport à un service "ordinaire" (4 classes en lettres modernes, par exemple) avec toutes les conséquences en terme de préparation, de correction et de suivi d'élèves.

Depuis de nombreuses années, les collègues ont vu leurs conditions d'exercice se dégrader. Ils ne s'attendaient sans doute pas à ce que cela puisse continuer eu égard aux promesses martelées pendant la campagne électorale de 2012. Cette dotation 2013 a donc un goût très amer.

Au collège Louis Pergaud, le changement, ce ne sera pas pour maintenant.

Guillaume Bousseau, collège de Courville.



Dessin de Fabrice Couderc -Lycée S Monfort

... au collège de Nogent-le-Roi

Nous avons terminé le 2e CA sur la DGH, le 1er s'étant déroulé sans surprises (rejet). Le chef nous avait présenté une DGH prévoyant déjà que nous voterions contre et donc une deuxième mouture qu'il souhaitait discuter avec le DASEN comprenant des heures postes en plus : il voulait lui demander 11HP pour mettre en place sa 2e proposition au 2e CA.

Au 1er CA, nous avions donc voté contre la répartition avec une motion expliquant nos griefs : trop d'HSA pour les collègues, des HSA à faire alors que d'autres collègues devaient faire des compléments de service... comme par exemple en Anglais, où les enseignants doivent se partager 8 HSA et recevoir un complément de 11 heures... Surtout ne créons pas de postes, le changement se fera après. Nous avons ajouté une demande d'audience avec les parents pour insister auprès du DASEN et faire un peu pression afin qu'il accède aux demandes de notre chef.

Le 2e CA n'a satisfait personne, comme nous nous y attendions, mais nous avons tout de même eu droit à une surprise : l'entrevue du principal avec le DASEN n'a pas permis d'avoir les heures postes. Cependant, celui-ci a accepté de nous donner 7 HSA en plus, en plus des autres que nous ne voulions pas ! Comme nous étions heureux !!! Évidemment, nous avons voté contre mais, c'est la règle, après le 2e CA la décision finale appartient au chef d'établissement, qui mettra donc en oeuvre sa DGH... avec plus d'HSA qu'auparavant...

Faisons le bilan du changement de gouvernement à l'aune de notre établissement. Dans quels domaines a-t-on vu des changements ?

Un meilleur dialogue?

Les rendez-vous étant difficiles à prendre et le DASEN étant très occupé (c'est la période, ils sont débordés eux aussi... surtout ne pas créer trop de postes, même à l'inspection), nous n'avons à ce jour pas eu de réponse à notre demande d'audience. Nous l'attendons et commençons à compter les jours. A moins que l'administration ne joue la montre et ne parie sur la lassitude des opposants... comme avant.

Une meilleure compréhension?

A notre demande d'heures postes et à notre rejet d'heures supplémentaires en trop grand nombre, le DASEN répond en nous donnant des HSA en plus.

Plus de moyens pour faire de l'Education une VRAIE priorité ?

Pas de créations de postes ou d'heures postes.

Une vraie concertation?

De l'exemplarité dans la promotion des valeurs républicaines par le fait (1 citoyen = 1 vote, la démocratie partout dès que c'est possible)?

Notre établissement doit signer un contrat d'objectifs cette année. Nous recevons donc plein de « beau monde » (inspecteurs en tous genres et représentants du Conseil général) pour un rendez-vous "bilatéral" afin de mener à bien la contractualisation. Cette réunion importante – elle engage tout de même le collège et son absence de moyens sur 3 ans - que le chef a eu pour consigne de ... choisir les participants désignés par mel, les autres comprenant qu'ils ne participeront pas à la réunion par la nonréception dudit mel. Heureusement qu'on se parle entre collègues pour le remarquer avant la veille de la réunion et heureusement qu'il existe quelque part -mais ailleurs - des journées banalisées pour les événements importants et le travail collectif!!!

Du bon travail ou du suivisme des chefs?

Bien sûr, cette réunion bilatérale étant très importante... très peu de moyens sont donnés pour la préparer correctement : une heure de concertation (parce que nous l'avons demandée), pas de journée banalisée, pas d'ordre du jour précis pour l'instant (peut-être que certains ont eu des mels plus précis...).

Bref, le changement, on le voit quand ???

Julien Jaffre, collège de Nogent-le-Roi.

Les salaires dans le Second degré

Combien gagne-t-on dans le Second degré ?

Les conclusions d'une étude menée par une statisticienne de l'OCDE sur le salaire des enseignants ont été publiées sur lemonde.fr le 24 janvier 2013. Il en résulte que le niveau de salaire des enseignants du secondaire est inférieur de 10% à la moyenne des pays de l'OCDE. Quant au salaire horaire d'enseignement, il est en France de 4,5 € inférieur en moyenne.

Certes, cet écart s'atténue au fur et à mesure que la carrière avance, la France ayant fait le choix de mieux rémunérer les professeurs en fin de carrière, ceux étant à l'échelon maximum gagnant en 2010 près de deux fois plus que les débutants. Pourtant, 34 années d'ancienneté sont nécessaires pour atteindre l'échelon maximum en France, contre seulement 24 années en moyenne dans les pays de l'OCDE.

La rémunération varie aussi fortement suivant le niveau de qualification : en fin de carrière, un agrégé gagne 24 % de plus qu'un certifié. Mais si l'on compare les salaires dans le Second degré avec ceux des autres actifs diplômés de l'enseignement supérieur, il apparaît que ces derniers l'emportent largement : selon l'Insee, le salaire moyen mensuel net d'un enseignant du secondaire est près de deux fois moins élevé qu'un cadre du secteur privé (statut équivalent à celui des professeurs certifiés et agrégés).

Si l'on regarde maintenant l'évolution sur les 10 dernières années, on constate que les salaires en prix constants ont diminué entre 2000 et 2010 d'environ 13 % pour les enseignants en milieu de carrière, alors que dans le même temps, il a augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, expliquant en partie la désaffection observées ces dernières années dans les concours d'entrée : devenir prof ne fait plus rêver. Ajoutons à cela que notre métier est de plus en plus reconnu comme difficile et pénible, avec un niveau de stress élevé. Il nécessite un travail important à la maison. Nombreux sont les collègues usés et lessivés en fin de carrière.

Ce que demande le SNES

De nombreux collègues considèrent que la revalorisation des salaires n'est pas prioritaire. Ils ont intériorisé le discours culpabilisant, simpliste et populiste sur le fonctionnaire privilégié. Une partie a choisi d'accepter des heures supplémentaires en partie pour compenser la perte de pouvoir d'achat. Les gouvernements successifs des 20 dernières



Gel des salaires

Dessin de Fabrice Couderc - Lycée S Monfort

années n'ont donc rien fait pour compenser notre perte de pouvoir d'achat.

Pour être à la moyenne de l'OCDE, il faudrait une augmentation de 470 € par mois, et à celle de l'UE une augmentation de 520 €. Une revalorisation de nos salaires est donc parfaitement légitime, et même nécessaire. la juste rémunération du travail des agents publics aurait de plus un effet positif sur la relance économique, participerait activement au financement de la protection sociale et apporterait *in fine* une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat.

C'est pourquoi le SNES-FSU demande, outre la suppression de la journée de carence, l'ouverture de véritables négociations sur :

- 1. La revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 3 ans), son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes ;
- 2. Un salaire minimum à 1 600 € net;
- 3. La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
- 4. La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
- 5. L'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire.

Il est nécessaire que des discussions avec le ministère s'ouvrent dès cette année sur cette revendication. Le SNES y prendra toute sa part, y compris par la grève, comme celle du 31 janvier.

Franck Mousset